

COMMUNE DE PLOUNEVEZ MOEDEC
Département des Côtes d'Armor
Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal du 7 novembre 2020 à 10 heures
Membres en exercice : 15 – membres présents : 13
Date de convocation : 2 novembre 2020

Le sept novembre deux mil vingt à dix heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de PLOUNEVEZ MOEDEC se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Sonia ALLAIN, Maire-Adjoint désignée par Gérard QUILIN, Maire

Etaient présents : Gérard QUILIN, Catherine BOISLIVEAU, Serge OLLIVAUX, Adjoint. Sylvie LE GALL-BRIAND, Sylvie MARRIGAULT, Martine TRAPON, Jean-François LE MIGNOT, Anne-Karine LE MAOU, Julien BENOIST, Quentin LE HERVE, Erwan GUIZOUARN, Guillaume BRICAUD, Morgane BROUDER

Absents, excusés :

Jean Claude RIOU, qui donne pouvoir à Sylvie LE GALL-BRIAND

Sonia ALLAIN, qui donne pouvoir à Jean Claude RIOU

Secrétaire de séance : Guillaume BRICAUD

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 10 heures

En l'absence de remarques, le procès-verbal de la séance du 8 octobre 2020 est validé par l'assemblée

Monsieur le Maire invite l'assemblée à se lever et à observer une minute de silence en hommage à Samuel PATY, assassiné le 16 octobre 2020

Monsieur le Maire informe l'assemblée avoir rencontré une société qui a pour mission de recruter des médecins. Cette société a remis une proposition de mission, qui sera adressée par mail à l'ensemble du Conseil Municipal et sera discutée lors de la prochaine séance

1 - Présentation du programme de travaux pour rénovation de la salle polyvalente

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le programme de travaux a été établi suite aux réunions de la commission travaux en présence de Lannion Trégor Communauté, en charge de l'assistance à maîtrise d'ouvrage. L'assemblée est invitée à faire part de ses remarques quant à ce programme

Les consultations sont en cours pour les missions suivantes :

- Diagnostic charpente
- Diagnostic couverture
- Contrôle technique
- SPS (Sécurité, Protection de la Santé)
- OPC (Organisation, Pilotage et Coordination)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'intégrer dans le programme de travaux, la sonorisation de la salle polyvalente et le remplacement du vidéoprojecteur et son écran, équipement insuffisant considérant le volume de la salle polyvalente
- **VALIDE** le programme de travaux présenté pour un montant estimatif de 585 000 euros HT
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant

2 - Opérations foncières pour régularisation d'emprise de voirie au lieudit « Kervenard »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée sa délibération en date du 8 octobre 2020, décidant la régularisation suite emprise voirie au lieudit « Kervenard »

Une consultation a été lancée auprès de 3 géomètres. Les offres sont les suivantes :

- Roux et Jankowski Carhaix 1 806.00 euros TTC (page 12)
- Quarta Morlaix 1 920.00 euros TTC (page 14)
- A&T Ouest Guingamp 2 988.00 euros TTC (page 16)

Jean-François LE MIGNOT, apparenté aux propriétaires, ne prend pas part aux délibérations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents

- **RETIENT** la proposition de la société Roux et Jankowski, pour réalisation des opérations foncières relatives à l'emprise pour voirie sur les parcelles cadastrées section B n° 454 ? 455 ET 463, pour un montant de 1 806.00 euros TTC
- **PRECISE** que les sommes correspondantes à l'ensemble de ces opérations seront prises en charge par la commune de PLOUNEVEZ MOEDEC et prélevées à la section investissement du budget de la commune
- **DESIGNE** l'étude notariale de Plouaret pour réalisation des actes afférents
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant

3 - Proposition de régularisations pour emprise de voirie rue Alexis Le Cuziat

Monsieur le Maire informe l'assemblée avoir contacté Madame LE GAC, propriétaire de parcelles dans la rue Alexis Le Cuziat, parcelles ayant fait l'objet d'emprises pour voirie depuis plusieurs années. Il convient de régulariser cette situation afin d'intégrer ces parcelles dans le domaine public communal. A ce jour, le courrier adressé à Madame LE GAC est resté sans réponse. Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour l'autoriser à engager les démarches d'acquisition de ces parcelles à l'euro symbolique

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager les démarches pour intégration desdites parcelles dans le domaine public communal

4 - Acquisition de matériel pour les services techniques

L'assemblée est informée que des devis ont été sollicités pour acquisition d'équipements pour les services techniques, à savoir :

Equipement	Point Vert	Espace Emeraude	Eleouet Motoculture
Tondeuse	1 863.90	1 884.00	1 914.36
Débroussailleuse	724.50	746.40	735.00
Tronçonneuse	643.50	650.00	642.60
	3 231.90	3 280.80	3 291.96

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, considérant le manque d'éléments, **DECIDE** d'ajourner sa décision

5 - Rénovation foyers éclairage public

Suite à une intervention de l'entreprise INEO, chargée de l'entretien des installations d'éclairage public sur la commune, il a été constaté la vétusté de 2 foyers. Le SDE a réalisé une étude pour rénovation de 2 foyers, à savoir :

- Hent San Lavan (foyer D0078) : participation de la commune : 483.84 euros
- Hent Praz Coz (foyer FQ0257) : participation de la commune : 506.52 euros

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'ajourner sa décision quant aux travaux sur le foyer situé à Hent Praz Coz. En effet, le mât est penché. Les services techniques sont chargés d'intervenir afin de juger de la situation

APPROUVE le projet d'éclairage public Rénovation du foyer F0078 – Hent San Lavan (Bourg) présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 829.44 euros TTC (coût total des travaux majoré de 8 % de frais d'ingénierie).

La commune de PLOUNEVEZ MOEDEC ayant transféré la compétence Eclairage Public au Syndicat Départemental d'Electricité, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la TVA et percevra de la commune, une subvention d'équipement calculée selon des dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical du SDE 22 le 20 décembre 2019, d'un montant de 483.84 euros, montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8 % auquel se rapportera le dossier, conformément au règlement du SDE 22

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de la participation de la commune de PLOUNEVEZ MOEDEC sera revu en fonction du coût réel des travaux

6 - Demande de versement du forfait scolaire en faveur de l'école Diwan

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée d'un courrier émanant de l'école Diwan, laquelle sollicite le versement du forfait scolaire communal au titre de l'année scolaire 2020/2021. Il rappelle qu'un contrat d'association a été signé entre l'école Diwan et l'Etat, qui stipule notamment dans son article 11, que la commune de PLOUNEVEZ MOEDEC, siège de l'école, doit assumer la charge des dépenses de fonctionnement pour les élèves des classes élémentaires, domiciliés sur la commune. Un élève de la commune fréquente à ce jour l'école Diwan

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** de verser une participation financière à l'école Diwan, dont le siège se situe 14 rue Jean Moulin à PLOUNEVEZ MOEDEC, conformément au contrat d'association
- **PRECISE** que la participation s'élèvera à 456.92 euros

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents s’y rapportant

7 – Opérations sur budget principal : création d’opérations budgétaires et vote de crédits pour l’acquisition du manoir du Crec’h

Monsieur le Maire rappelle à l’assemblée, l’acquisition de l’ex propriété LE GOFF, nommé « **manoir du Crec’h** » pour un montant de 190 000 euros. Une opération doit être créée sur le budget de la commune ainsi que le vote de crédits pour procéder au règlement de l’acquisition soit 190 000 euros, montant auquel s’ajoute les émoluments et honoraires du notaire pour un montant de 3 728.50 euros.

Il est proposé à l’assemblée :

- La création de l’opération 213 intitulée « Manoir du Crec’h »
- Le vote de crédits sur cette opération pour un montant de 200 000 euros à la section Investissement ainsi qu’il suit :

- Opération 213 / compte 2115 (terrains bâtis) + 200 000.00 euros
- ONA / compte 1641 (emprunt) + 200 000.00 euros

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité

- **DÉCIDE** la création de l’opération 213 intitulée « Manoir du Crec’h »
- **VOTE** les crédits supplémentaires suivants à la section Investissement du budget principal, à savoir :
 - Opération 213 / compte 2115 (terrains bâtis) + 200 000.00 euros
 - Opération ONA / compte 1641 (emprunts) + 200 000.00 euros
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents s’y rapportant

8 – SAAD / SSIAD

Monsieur le Maire présente à l’assemblée un courrier de Lannion Trégor Communauté, relatif au projet de fusion porté par l’AMAPA entre Ti Jikour et le Comité d’Entraide de Kreiz Breizh. Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré, à l’unanimité

CONSIDERANT la création du Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS) dénommé Lannion Trégor Solidarités (LTS) entre le Centre Intercommunal d’Action Sociale de Lannion Trégor Communauté (CIAS de LTC) et l’Association Trégor Solidarités (ATS), elle-même issue de la fusion des 5 comités d’entraide (Presqu’île de Lézardrieux / Tréguier / Lannion / Perros-Guirec / Plestin Les Grèves)

CONSIDERANT que Lannion Trégor Solidarités est bénéficiaire des autorisations en matière de Services d’Aide et d’Accompagnement à Domicile (SAAD) par le Département des Côtes d’Armor, ainsi qu’en matière de Services de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) par l’Agence Régionale de Santé de Bretagne, sur les 5 pôles à compter du 1^{er} janvier 2021

CONSIDERANT la volonté de Lannion Trégor Communauté et de son CIAS d’assurer un service équitable en matière de services à la population pour le maintien à domicile pour l’ensemble des 57 communes membres de la Communauté d’Agglomération

CONSIDERANT le projet de fusion porté par l'AMAPA entre l'association à but lucratif Ti Jikour et le Comité d'Entraide de Kreiz Breizh

- **DEMANDE** l'élargissement des services réalisés par Lannion Trégor Solidarités au périmètre des 57 communes de Lannion Trégor Communauté, moyennant l'intégration de 17 communes au sein de l'Association Trégor Solidarités
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

9 – Travaux de martelage en forêt communale

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée, d'un courrier émanant de l'Office National des Forêts, représenté par Guy LE REST, qui propose en forêt communale de PLOUNEVEZ MOEDEC, une coupe d'amélioration (martelage et vente des bois martelés en appel d'offres sous la forme de bois sur pieds) sur la parcelle cadastrée section ZL n° 5, d'une contenance de 1.20 ha

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DEMANDE** aux services de l'Office National des Forêts, d'effectuer uniquement le martelage de la parcelle cadastrée section ZL n° 5 de la forêt communale de PLOUNEVEZ MOEDEC

10 – Affaires diverses

Gérard QUILIN, Maire, donne connaissance à l'assemblée de la réponse de Monsieur et Madame GUICHEBERON suite à la proposition de la commune de leur céder une portion de la voie communale desservant leur propriété. Ces derniers ne souhaitent pas donner suite à cette offre, qu'ils considèrent trop élevée

Erwan GUIZOUARN interroge Monsieur le Maire quant au local attribué à l'association « Les patates à paillettes ». Il est informé que l'association s'est installée dans la salle Jean Scruignec

Martine TRAPON

- informe l'assemblée de l'état d'avancement de l'élaboration du bulletin municipal : chacune des personnes concernées est invitée à déposer en mairie les articles si ce n'est déjà fait et ce avant le 20 novembre 2020, dernier délai. La distribution du bulletin est prévue semaine 52
- présente le compte rendu de la réunion qui s'est tenue en mairie de PLOUNEVEZ MOEDEC, le 21 octobre 2020, avec la fédération des centres sociaux de Bretagne. Guillaume BRICAUD précise qu'un centre social itinérant est en cours de création dans le secteur

Sylvie MARIGAULT

- demande que le ménage soit fait chaque jour à la salle dédiée à l'aide aux devoirs
- signale qu'une opération « vente de pizzas et gâteaux » est actuellement en cours au profit de l'amicale laïque. Les fiches de réservation sont à disposition à la mairie

Gérard QUILIN

- rappelle la réunion publique organisée dans le cadre du projet piscine. Le public s'est déplacé en nombre
- rappelle la traditionnelle cérémonie du 11 novembre. Compte tenu de la situation actuelle, cette cérémonie sera organisée avec un public restreint

Serge OLLIVAUX

- présente à l'assemblée une proposition du bureau d'études de Lannion Trégor Communauté pour réalisation d'études préalables dans le cadre d'un projet d'aménagement de sécurité dans la rue Edouard Prigent, à l'entrée de l'agglomération, afin de réduire la vitesse des usagers. Le conseil municipal VALIDE cette proposition pour un montant de 1 120.0 euros TTC

Catherine BOISLIVEAU signale que les arrêts minute ne sont pas respectés près du magasin Proxi et que les marquages au sol sont effacés.

Morgane BROUDER

- rapporte les commentaires des parents d'élèves qui apprécient la variété des menus au restaurant scolaire ainsi que les desserts fait maison
- demande à Monsieur le Maire de réfléchir à des alternatives afin de diffuser ses vœux 2021 qui n'auront probablement pas lieu compte tenu des mesures sanitaires en place

Guillaume BRICAUD interroge Monsieur le Maire quant à l'utilisation des allées de boules couvertes par des usagers autre que les anciens. **Monsieur le Maire** l'informe que la serrure a été remplacée d'une part car bon nombre de personnes détenaient les clefs, d'autre part, les lieux ont récemment été retrouvés souillés (bouteilles vides, mégots, etc...). **Quentin LE HERVE** évoque le système de digicode installé à la salle de Louargat, installation qui fonctionne très bien.

Quentin LE HERVE fait part d'une demande émanant de Romain CHARTIER, locataire au 16 rue Jean Baptiste Le Corre, lequel demande l'installation d'un composteur dans le centre bourg. Il est informé qu'il existe déjà un bac à déchets dans le square de la maison Gouiffès

Martine TRAPON rappelle la réunion relative à la mise en place du RIFSEEP, programmée le 9 novembre. Elle est informée que cette réunion est prévue le mercredi 18 novembre 2020

Gérard QUILIN propose à l'assemblée une visite du Manoir du Crec'h

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire déclare la séance close